

commerciaux, de l'assurance contre la perte de bénéfices, de l'assurance tous risques pour les véhicules commerciaux et de l'assurance responsabilité.

En outre, l'Office applique la Loi sur l'assurance contre les accidents d'automobile au nom de la province. Sous le régime de cette loi, les automobilistes de la Saskatchewan bénéficient d'un plan universel d'assurance tous risques, y compris une protection de \$100,000 contre le recours des tiers, d'une assurance-maladie et invalidité (plus de la protection contre la perte de rémunération) et de l'assurance tierce (collisions d'automobiles). Cet ensemble de protections constitue le minimum qu'exige la loi; les automobilistes de la province peuvent acheter de la protection supplémentaire auprès de l'Office ou de tout autre assureur. Au-delà des assurances obligatoires, l'Office des assurances de la Saskatchewan fait directement

concurrence aux autres assureurs qui vendent de la protection automobile.

Alberta. Dans cette province, divers organismes offrent, moyennant contributions préalables, des formes de protection correspondant à des assurances, mais la loi habilitant ces organismes spécifie clairement qu'il ne s'agit pas d'assurances. Comme ces organismes sont désignés séparément dans les lois provinciales sur les assurances, mention n'en est faite ici que pour bien indiquer qu'ils ne sont pas régis par la Loi de l'Alberta sur les assurances. A noter que l'application de la Loi de l'Alberta sur l'assurance contre la grêle et celle sur l'assurance-récoltes relève de la Corporation des assurances grêle-récoltes de l'Alberta, et que chacune renferme un article indiquant que les opérations de cet organisme ne sont pas assujetties aux dispositions de la Loi de l'Alberta sur les assurances.

Sources

- 18.1 - 18.1.2 Département des études monétaires et financières, Banque du Canada.
- 18.1.3 Relations publiques et produits numismatiques, Monnaie royale canadienne.
- 18.1.4 Département des études monétaires et financières, Banque du Canada; Division de la recherche, Association des banquiers canadiens; Division des finances des entreprises, Statistique Canada.
- 18.1.5 Affaires publiques, Banque fédérale de développement.
- 18.1.6 Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal; Division des finances des entreprises, Statistique Canada.
- 18.2.1 Division des finances des entreprises, Statistique Canada.
- 18.2.2 Section de l'analyse des états et publications, Département des Assurances.
- 18.3 Direction des faillites, ministère de la Consommation et des Corporations; Division des finances des entreprises, Statistique Canada.
- 18.4 - 18.4.2 Section de l'analyse des états et publications, Département des Assurances: *Canadian Life Insurance Facts*, Canadian Life and Health Insurance Association Inc., Toronto, 1983.
- 18.4.3 Bureau du commissaire fédéral des incendies, ministère des Travaux publics.
- 18.5 Société d'assurance-dépôts du Canada; Corporation des assurances publiques du Manitoba; Office des assurances de la Saskatchewan; ministère de la Consommation et des Corporations du gouvernement de l'Alberta.

Références choisies

- Canadian Life Insurance Facts*. Canadian Life and Health Insurance Association Inc., Toronto, 1983.
- Institutions financières: Statistique financière*. Troisième trimestre de 1983, n° 61-006 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1984.
- Pertes dues à l'incendie au Canada*. Rapport annuel de 1982. Travaux publics Canada, Ottawa, juin 1984.
- Rapport du Surintendant des Assurances du Canada*. Extraits des états des compagnies d'assurance-vie et des sociétés de secours mutuels. Département des Assurances, Ottawa, 1983.
- Rapport du Surintendant des Assurances du Canada*. Extraits des états des compagnies d'assurance biens et risques divers. Département des Assurances, Ottawa, 1983.
- Revue de la Banque du Canada*. Banque du Canada, Ottawa, publication mensuelle.
- Sociétés industrielles: Statistique financière*. Troisième trimestre de 1983, n° 61-003 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1984.
- Système de comptabilité nationale. Comptes des flux financiers*. Troisième trimestre de 1983, n° 13-002 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1984.